



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/48  
11 octobre 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquantième réunion  
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

**PROPOSITION DE PROJET : SOUDAN**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan national d'élimination des CFC et du CTC (deuxième tranche) ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS SOUDAN

**TITRE DU PROJET**

AGENCE BILATÉRALE / AGENCE D'EXÉCUTION

Plan national d'élimination des CFC et du CTC (deuxième tranche)	ONUDI
--	-------

**ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :**

Ministère de l'Industrie

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET  
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2005 EN DATE DE SEPTEMBRE 2006)**

Annexe A, Groupe I, CFC	185	Annexe B, Groupe II, CTC	0,33
-------------------------	-----	--------------------------	------

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2005 EN DATE DE  
SEPTEMBRE 2006)**

SAO	Aérosols	Mousses	Réfrigération (entretien)	SAO	Solvants	Agents de transformation	Fumigènes
CFC-12	30,00		155,00	CTC	0,33		

**Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)**

0

**PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS :** Financement total 237 000 \$ US - Élimination totale : 41,9 tonnes PAO.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
<b>CFC</b> <small>(tonnes PAO)</small>	Limites du Protocole de Montréal	456,8	228,4	228,4	68,52	68,52	68,52	0	S.O.
	Consommation maximale pour l'année	216,0	200,0	130,0	65,0	45,0	25,0	0	S.O.
	Élimination grâce aux projets en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
	Élimination nouvellement ciblée	0	16,0	70,0	65,0	20,0	20,0	25,0	216,0
	Élimination annuelle non financée	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>CTC</b> <small>(tonnes PAO)</small>	Limites du Protocole de Montréal	S.O.	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0	S.O.
	Consommation maximale pour l'année	1,1	0,33	0	0	0	0	0	S.O.
	Élimination grâce aux projets en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
	Élimination nouvellement ciblée	0	0,77	0,33	0	0	0	0	1,1
	Élimination annuelle non financée	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER</b>		<b>0</b>	<b>16,77</b>	<b>70,33</b>	<b>65,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>25,0</b>	<b>217,1</b>
Consommation totale de SAO à intégrer (HCFC)		0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts du projet dans la proposition initiale (\$ US)									
<b>Coûts finals du projet (\$ US) :</b>									
Financement pour l'ONUDI		499 480	0	220 000	220 000	200 000	0	0	1 139 480
<b>Financement total du projet</b>		<b>499 480</b>	<b>0</b>	<b>220 000</b>	<b>220 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 139 480</b>
<b>Coûts d'appui finals (\$ US) :</b>									
Coûts d'appui pour l'ONUDI		37 461	0	16 500	16 500	15 000	0	0	85 461
<b>Total des coûts d'appui</b>		<b>37 461</b>	<b>0</b>	<b>16 500</b>	<b>16 500</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>85 461</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$ US)</b>		<b>536 941</b>	<b>0</b>	<b>236 500</b>	<b>236 500</b>	<b>215 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 224 941</b>
Rapport coût/efficacité final du projet (\$ US/kg)									5,19

**DEMANDE DE FINANCEMENT :** Approbation du financement de la deuxième tranche (2006) tel qu'indiqué ci-dessus.

**RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

Approbation globale

## **DESCRIPTION DU PROJET**

1. Au nom du gouvernement du Soudan, l'ONUDI a présenté une demande totalisant 220 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 16 500 \$ US pour la deuxième tranche du plan national d'élimination des CFC et du CTC. L'ONUDI a aussi présenté un rapport préparé par une entreprise nationale d'experts-conseils qui décrit la vérification de la consommation de CFC et de CTC déclarée en 2005, ainsi que le rapport périodique 2005 et le programme annuel de mise en oeuvre 2006.

### **Données générales**

2. Le plan national d'élimination des CFC et du CTC du Soudan (PNE) a été approuvé à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif en décembre 2004. Le gouvernement du Soudan a reçu de l'aide financière pour un montant de 1 139 480 \$ US plus des coûts d'appui d'agence afin d'éliminer complètement sa consommation de CFC et de CTC conformément aux objectifs annuels indiqués dans l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif. Le PNE vise à éliminer la consommation restante de 216 tonnes PAO de CFC et de 1,1 tonne PAO de CTC entre 2004 et 2010. Pour réaliser cet objectif, une série d'activités d'investissement et d'activités ne portant pas sur des investissements, d'activités d'assistance technique, et d'autres activités en vue du renforcement des capacités seront mises en oeuvre.

### **Rapport de vérification**

3. En vertu de l'accord, l'ONUDI a présenté un rapport de vérification des objectifs nationaux de consommation établis dans le PNE du Soudan. Le rapport a été préparé par un consultant local embauché par l'ONUDI. Selon le rapport de vérification, le consultant a examiné les données fournies par le ministère de l'Industrie en ce qui a trait aux permis d'importation émis à 12 importateurs majeurs. La liste des entreprises importatrices et leurs quantités respectives de SAO à être importées est jointe au rapport de vérification. Le vérificateur a comparé les contingents d'importation émis aux importateurs avec les données d'importation réelles qu'il a pu consulter par le truchement des douanes. La consommation totale de 2005 est égale à 185 tonnes PAO de CFC-12 et 0,33 tonne PAO de CTC, ce qui est en deçà des objectifs de consommation établis dans l'accord pour 2005. Le vérificateur a aussi examiné les politiques et les procédures nationales en matière de loi sur les importations de SAO ainsi que le système de collecte des données sur la consommation de SAO, et formulé des conclusions et des recommandations.

### **Rapport périodique**

4. Le rapport périodique présente les principales réalisations lors de la mise en oeuvre des activités d'élimination pour la période de janvier 2005 à août 2006. La consommation de SAO et les objectifs de réduction établis dans l'accord ont été respectés et la consommation de CFC et de CTC est inférieure aux limites annuelles de consommation pour 2005. Les activités suivantes ont été réalisées :

- (a) Mesures prises par l'UNO pour aider à mettre en valeur, préciser et améliorer l'édiction de lois existantes afin de répondre à toutes les exigences pertinentes du

- Protocole de Montréal et de fournir une base solide pour le contrôle des importations et de la consommation de SAO;
- (b) Établissement d'un bureau de gestion de projet et de surveillance en novembre 2005 afin d'assurer le suivi de la consommation de CFC et de CTC, d'inspecter les entreprises reconverties, de superviser le système d'autorisation, et de vérifier les données déclarées par centre de recyclage et atelier d'entretien;
  - (c) Prolongation des cours de formation des agents de douane dans le cadre du PGF afin de couvrir 40 autres agents de douane;
  - (d) Établissement de cinq nouveaux centres de formation pour les techniciens en réfrigération (entretien), avec 56 participants formés comme formateurs;
  - (e) Formation de 300 techniciens en réfrigération (entretien) dans le cadre du PNE, 100 autres devant suivre une formation d'ici la fin de 2006;
  - (f) Élaboration de codes de bonne pratique pour les services d'entretien en réfrigération;
  - (g) Mise à jour du programme national de récupération et de recyclage grâce à l'élaboration de spécifications pour les équipements servant à la récupération, au recyclage et à l'entretien qui seront achetés et distribués à 5 centres de recyclage et 300 ateliers d'entretien sélectionnés par l'UNO;
  - (h) Détermination de la consommation de 30 tonnes PAO de CFC-12 dans le secteur des aérosols, lequel sera reconverti à la technologie en hydrocarbures en 2006;
  - (i) Organisation de deux ateliers d'assistance technique afin d'éliminer 0,33 tonne de CTC en 2006; et
  - (j) Déploiement d'une campagne de sensibilisation du public amorcée au premier trimestre de 2005.

5. Depuis la mise en place du système d'autorisation, les autorités douanières du Soudan ont saisi plusieurs chargements de frigorigènes mal étiquetés. Des milliers de bonbonnes affichant des étiquettes HFC-134a ont été vérifiées à l'aide d'identificateurs et elles contenaient plutôt du CFC-12 ou un mélange de HFC-134a, CFC-12, HCFC-22 et d'hydrocarbures. La plupart des bonbonnes ont été retournées au pays exportateur. Quelque 1 000 bonbonnes sont encore stockées dans des entrepôts.

6. Les dépenses réelles de la première tranche totalisant 499 480 \$ US constituent 275 871 \$ US ou 55,2 % des allocations totales. En outre, 90 000 \$ US ont été engagés pour l'achat d'équipements.

7. Le rapport périodique contient un tableau comprenant une évaluation de la mise en oeuvre du programme annuel de mise en oeuvre 2005. Le rythme de mise en oeuvre des activités planifiées est satisfaisant.

### **Programme annuel de mise en oeuvre 2006**

8. Le programme annuel de mise en oeuvre 2006 fournit des renseignements sur la consommation de SAO et les objectifs de réduction tel que l'indique l'accord, décrit les mesures prises par l'industrie, et donne la liste des activités d'assistance technique suivantes :

- a) Maintien du mécanisme opérationnel de gestion et de surveillance du PNE;
- b) Maintien de l'activité au bureau de coordination;
- c) Formation d'autres agents de douanes;
- d) Établissement de 5 autres centres de formation;
- e) Formation supplémentaire de techniciens (phase II);
- f) Examen continu des mesures législatives de soutien;
- g) Sensibilisation du public;
- h) Amélioration des règlements législatifs visant le système d'autorisation pour les techniciens d'entretien.

9. Le budget 2006 proposé est présenté au tableau suivant.

ACTIVITÉS	Dépenses prévues (US \$)
Gestion de projet	42 000
Assistance technique en vue de l'élimination de la consommation de CTC	4 000
Assistance technique dans les secteurs consommant des CFC	4 000
Programme sectoriel pour les services d'entretien en réfrigération	170 000
<b>TOTAL</b>	<b>220 000</b>

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

10. Le Secrétariat a pris note que le programme de récupération et de recyclage (R et R) du Soudan comprend l'établissement de 5 centres de recyclage et la fourniture de 250 unités de récupération des frigorigènes. Le Secrétariat a aussi pris note que l'ONUDI a acheté de nouveaux équipements de R et R en un seul lot. Les nouveaux équipements de récupération et de recyclage apporteront un complément aux 10 centres de recyclage existants et aux 250 machines de récupération achetées et installées par l'ONUDI dans le cadre du PGF approuvé à la 28<sup>e</sup> réunion. Le rapport périodique 2005 n'indique pas si une analyse préliminaire a été entreprise par l'ONUDI et l'UNO afin d'évaluer l'efficacité et la viabilité des opérations de récupération et de recyclage au Soudan sur la base de l'expérience acquise par le truchement de la mise en oeuvre des éléments de récupération et recyclage dans le cadre du PGF. L'une des recommandations présentées par l'équipe d'évaluation du PGF au Soudan a souligné en particulier que la récupération et le recyclage des CFC pourrait être une option viable pour le contrôle et la réduction de la consommation dans le secteur de l'entretien au Soudan, si les intéressés réussissent à trouver une solution axée sur le marché qui fera en sorte que les opérations de recyclage des frigorigènes seront autosuffisantes.

11. Le Secrétariat a demandé des explications à l'ONUDI en ce qui a trait aux dispositions des décisions 41/100 et 49/6, lesquelles incitaient les pays visés par l'Article 5 et les agences d'exécution à être plus sélectifs dans la fourniture de nouveaux équipements de récupération et, en particulier, de recyclage, notamment en :

- a) Évaluant la demande probable pour des équipements de R et R, la livraison d'équipements seulement aux pays ayant passé des ordres fermes et dont le coût serait assumé en grande partie par les ateliers auxquels ces équipements étaient destinés; et
- b) Achetant, livrant et distribuant les équipements en plusieurs étapes, après avoir examiné l'utilisation des équipements livrés et vérifié s'il y aurait d'autre demandes.

12. L'ONUDI a répondu avoir reçu confirmation du taux élevé d'utilisation des machines de récupération par les ateliers qui les ont reçues. Presque 90 % des machines de récupération sont actuellement en usage. Les données fournies à l'UNO par l'association de la réfrigération et l'association de l'industrie indiquent que la quantité totale de CFC-12 recyclé était de 2,5 tonnes, 10 tonnes, 20 tonnes et 30 tonnes en 2000, 2001, 2002 et 2003, respectivement. Le succès des opérations de R et R a aussi été confirmé par la réduction soutenue de la demande pour des frigorigènes contenant du CFC vierge. De nouveaux équipements de R et R seront distribués aux ateliers d'entretien en réfrigération situés dans une région géographique non couverte précédemment. Les bénéficiaires couvriront le coût des biens non durables nécessaires pour les opérations de récupération et de recyclage.

13. Le Secrétariat a demandé des explications à l'ONUDI en ce qui a trait aux plans visant la reconversion à la technologie des hydrocarbures de la seule entreprise d'aérosols restante au Soudan. L'ONUDI a répondu que le programme de conversion fait toujours l'objet de discussions. Toutefois, l'UNO a informé l'entreprise qu'aucun CFC ne pourrait être importé à ces fins après 2006.

14. Le Secrétariat a indiqué à l'ONUDI que le programme annuel de mise en oeuvre 2006 ne mentionne pas les exigences visant à réduire la consommation de CFC au Soudan à 65 tonnes PAO en 2007, et il demandé d'autres renseignements sur les mesures visant à assurer la conformité avec l'objectif de consommation de CFC en 2007. L'ONUDI a fourni des projections de la consommation de CFC en 2006 au Soudan et prévoit des réductions associées de meilleures pratiques d'entretien et à l'amélioration des opérations de R et R, y compris la couverture de nouvelles régions géographiques. À la demande du Secrétariat, l'ONUDI a fourni une ventilation détaillée des dépenses de 2005 et du budget de 2006-2007, y compris les soldes de caisse de 2005 non dépensés et qui seront reportés en 2006-2007.

15. Le Secrétariat a pris note du besoin d'améliorer la législation et d'édicter des lois en matière de SAO au Soudan afin de respecter toutes les exigences du Protocole de Montréal et de se constituer une base solide pour le contrôle des importations et la consommation de SAO. Il a aussi pris note que l'UNO a besoin d'assistance supplémentaire. L'ONUDI a convenu de renforcer les activités visant l'amélioration et l'édiction de lois en matière de SAO et affecté du financement supplémentaire au budget à cette fin.

**RECOMMANDATIONS**

16. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la deuxième tranche du projet, avec les coûts d'appui associés, aux niveaux de financement indiqués au tableau ci-dessous, en étant entendu que l'ONUDI fournira l'assistance nécessaire au Bureau national de l'ozone pour améliorer et édicter des lois en matière de SAO au Soudan et présentera un rapport au Comité exécutif en 2007 au moment de la demande de la troisième tranche de financement :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$ US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$ US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan national d'élimination des CFC et du CTC (deuxième tranche)	220 000	16 500	ONUDI

----



